

LETTRE D'INFORMATION N°1

COLONIE DE MONDESIR ET CAMP ITINERANT du 5 au 26 juillet 2020

Chers Amis,

Nous vous remercions d'avoir choisi AGAPE VILLAGE. Votre enfant est bien inscrit.

Veuillez vérifier les informations qui figurent sur la facture de séjour jointe à cette lettre L'ensemble des séjours a pour devise, "**Les vacances à vivre ensemble**"

Les enfants apprécient le cadre, ainsi que les activités de plein air qui leur sont proposées chaque jour. Les moments spirituels sont adaptés à l'âge des enfants et ils trouvent tout naturellement leur place dans le programme quotidien.

CE DOSSIER COMPREND

1. Votre décompte financier (facture par enfant qui tient lieu d'attestation d'inscription)
2. Une feuille de trousseau que nous vous conseillons (à mettre dans la valise de l'enfant)
3. Une fiche d'inscription (si vous avez inscrit votre enfant par Internet) que vous devez nous retourner rapidement soit par la poste ou scan et e-mail.

LES TRANSPORTS

Plusieurs voyages collectifs sont organisés par Agape Village au départ de Paris – Bordeaux - Marmande – Agen – Toulouse à certaines dates. Veuillez vérifier les informations notées sur votre facture de séjour.

BONS C.A.F. et Bourses

Nous les acceptons sous certaines conditions : Attention certaines CAF mettent des restrictions sur le versement des aides aux séjours chrétiens. Vous avez peut-être droit à une aide de votre CAF ou d'un autre organisme, telles que Mairie, Aide Sociale, Conseil Général, Comité d'entreprise, etc. Il vous appartient de faire la demande le plutôt possible. Dès que vous recevrez le bon-vacances, faites nous le parvenir, en **n'oubliant pas de le signer et de remplir la partie vous concernant.**

VOS REGLEMENTS

- Chèques de banques à l'ordre de Agapé Village
- Virement bancaire (un RIB est à votre disposition)
- Paiement en ligne sur Hello Asso soit en copiant le lien ci-dessous ou à partir du site de www.agapevillage.com
<https://www.helloasso.com/associations/agape-village/paiements/paiement-inscription-colonie-de-vacances-agape-village-2020>
- Nous acceptons les chèques vacances A.N.C.V.

LES FRAIS D'INSCRIPTIONS

Ils sont déductibles de la pension. Ils vous seront remboursés en totalité ou en partie, si vos bons vacances le permettent. Ce remboursement interviendra en septembre.

CORRESPONDANCE

Début juin, vous recevrez votre décompte financier, les fiches sanitaires de liaison ainsi qu'une circulaire vous donnant les derniers renseignements avant le départ.

Bernard GISQUET.
Pasteur

